

**PIECES A FOURNIR PAR LE VENDEUR D'UN
APPARTEMENT (lot en copropriété)**

**Votre notaire a besoin de plusieurs éléments que vous devez lui
fournir (le cas échéant) :**

- La fiche de renseignement d'état civil remplie (modèle ci-joint)
- La copie de votre carte d'identité ou passeport
- Si c'est une vente par le biais d'une SCI déjà constituée : copie des statuts + l'extrait du K-bis
- Le prix de vente :
- Est-ce votre résidence principale : OUI NON (rayez la mention inutile)
- La copie du bail si le bien vendu est occupé par un locataire (et copie de la dédite ou du congé si le locataire est parti).

Nom du locataire :

- Le titre de propriété complet (Origine de propriété/ comment êtes-vous devenu propriétaire ?)
- Le dernier avis de taxe foncière reçu
- Les trois dernières assemblées générales de copropriété
- Le règlement de copropriété et tous ses modificatifs (se rapprocher du conseil syndical de l'immeuble ou du syndic)
- Le pré-état daté, le carnet d'entretien, les diagnostics parties communes (documents à obtenir auprès du syndic)
- Si vous avez fait des travaux dans les dix dernières années, merci de les lister et joindre les factures (exemple : changement de fenêtres, extension, ravalement de façade, électroménager, installation radiateur/ poêle, rénovation électrique etc...)

**Ou à
défaut,
indiquer
le nom et
coordonn
ées du
Syndic**

- Si vous avez fait des travaux nécessitant l'obtention d'une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration de travaux) : copie de la demande, de l'autorisation obtenue, copie de la déclaration d'achèvement des travaux, et de la non opposition à la conformité des travaux délivrée par la mairie.
- La liste du mobilier laissé à l'acquéreur (cuisine équipée, meubles, alarme...) avec une valorisation globale
- Les diagnostics techniques (amiante, plomb, gaz, DPE, électricité...) : à faire établir ou à mettre à jour par un diagnostiqueur
- L'assainissement : indiquer le type d'assainissement
INDIVIDUEL / COLLECTIF (rayez la mention inutile)
et fournir le diagnostic réalisé par le service compétent (se renseigner auprès de la Mairie)
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) **signé**

Réf. Interne :

QUESTIONNAIRE D'ETAT CIVIL

Nom : Nom de jeune fille :

Prénoms :

Date de naissance Lieu de naissance :

Profession :

Nationalité :(joindre une copie de la carte d'identité ou de résident)

Adresse :

.....

Code Postal : [][][][][] Ville :

Téléphone : domicile : travail : portable :

E-mail :

Célibataire / en Concubinage

Pacsé (le cas échéant, joindre la convention signée + récépissé d'enregistrement du PACS)

Marié(e):

Date du mariage :

CommuneCode Postal : [][][][][]

Contrat de Mariage (joindre une copie du contrat) Régime adopté :

Nom et résidence du Notaire :Date :

Changement de régime matrimonial (joindre une copie du contrat) Régime adopté :

Nom et résidence du Notaire :Date :

Divorcé(e) de :

En instance de divorce de :

Séparé(e) de corps de :

Nom :Prénoms :

Jugement du Tribunal de (ville) :Date :

Veuf (ve) de :

Nom :Prénoms :

Réf. Interne :

CONJOINT – PARTENAIRE – CONCUBIN (rayer la mention inutile)

Nom : Nom de jeune fille :

Prénoms :

Date de naissance Lieu de naissance :

Profession :

Nationalité :(joindre une copie de la carte d'identité ou de résident)

Adresse :

.....

Code Postal : [][][][][] Ville :

Téléphone : domicile : travail : portable :

E-mail :

Divorcé(e) de : En instance de divorce de : Séparé(e) de corps de :

Nom :Prénoms :

Jugement du Tribunal de (ville) :Date :

Veuf (ve) de :

Nom :Prénoms :

Mention légale d'information pour les formulaires de collecte de données :L'office notarial est le responsable des traitements de données de ses clients dont la finalité correspond à l'accomplissement de ses activités notariales, notamment de formalités d'actes. La communication des données est obligatoire pour permettre au notaire d'accomplir ses diligences. Les données à caractère personnel recueillies sont traitées dans le strict respect du secret professionnel et ne sont pas transférées à des tiers autres que les partenaires habilités de l'office notarial et ceux concourant à l'établissement de statistiques d'intérêt général. Conformément au chapitre V (section 2) de la loi n°78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant.